Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211400205-20260928-2026-070-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026

Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 22/09/2026
Date d'affichage : 22/09/2026
Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 26
Procurations : 1
Quorum : 14

Etaient présents
Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, Mme Lydie MAIGRET, M. Nicolas ESNAULT, Mme Marianne TURPIN, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Florence GUERIN, M. Emmanuel REINE, Mme Martine BUTEUX, adjoints au maire ;
M. Mickaël ANDRE, Mme Lucie BACON, Mme Christelle BEAUDOUIN, Mme Françoise BERTHOME, M. Maxime DEVRIENDT, M. Mathias DUBOURGUAIS, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, Mme Anne LEULLIER, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, M. Philippe OUVRARD, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Monique SIMONNET, M. Michel VALLEE, Mme Delphine VAUGEOIS et M. Michaël VILALTE-HEUZE.

Absents avec procuration de vote
M. Thomas LEROY à Mme Marie-Françoise ISABEL

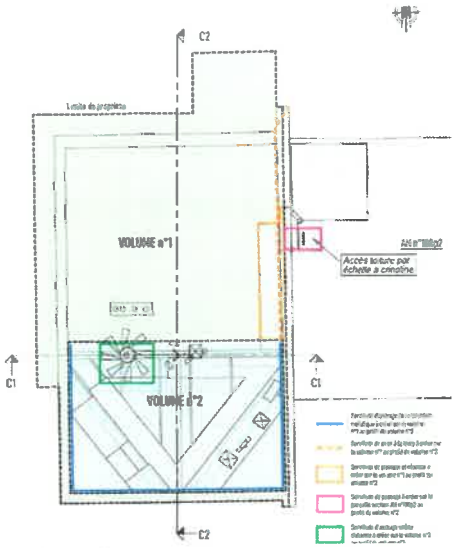
Absent sans procuration de vote
/

Secrétaire de séance
Mme Martine BUTEUX

Délibération n°2026-070 — **Cession d'une partie du toit de la mairie pour l'exploitation des antennes de téléphonie mobile** – Déclassement du domaine public

Rapporteur — Lydie MAIGRET

Le volume 2 ainsi créé sera affecté à l'exploitation des antennes de téléphonie mobile, conformément au plan ci-dessous :



Le volume concerné est exclusivement destiné à recevoir des équipements techniques de télécommunications. Son occupation n'affecte ni l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, ni son fonctionnement administratif, ni l'exercice des missions de service public communal.

Par arrêté n°2026-003, il a été constaté sa désaffectation en date du 22 septembre 2026.

Le Conseil est invité à prononcer son déclassement afin que ce volume puisse intégrer le domaine privé communal.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	26	Procurations	1	Votants	27
Abstentions	Philippe OUVRARD	Contre	Michaël VILALTE-HEUZE	Pour	25

- **PRONONCE** le déclassement du volume n°2,
- **PRONONCE** son classement dans le domaine privé de la collectivité,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire